

## VIII - LUTTONS CONTRE LA PAUVRETÉ

---

La pauvreté qui nous avait plus ou moins épargnés pendant plusieurs décennies est maintenant présente en Côte d'Ivoire, souvent de façon dramatique. **Près de 50 % de la population vit aujourd'hui en-dessous du "seuil de pauvreté"**. S'attaquer à ce fléau sera notre premier devoir.

Nous allons consacrer **200 milliards de FCFA** à la mise en œuvre du **Plan National de Réduction immédiate de l'Extrême Pauvreté**. Il concernera les populations qui vivent avec moins de 300 FCFA par jour par personne, c'est-à-dire près de 2 millions de nos concitoyens.

Pour agir rapidement, nous fédérerons les énergies de tous les acteurs qui ont fait leurs preuves sur le terrain et qui ont eu des résultats. Nous demanderons aux ONG de nous aider à sélectionner les meilleures méthodes, les meilleurs acteurs et à identifier la population des extrêmement pauvres.

Nous mettrons gratuitement à la disposition de ces familles des biens dont elles ont un besoin vital :

- des manuels et des fournitures scolaires de base ;
- des médicaments essentiels et des moustiquaires imprégnées, ainsi que le paiement pour leur compte des soins de santé essentiels ;
- la gratuité des frais d'accouchement dans les hôpitaux publics ;
- la distribution gratuite d'aliments, notamment pour les nouveau-nés et les jeunes enfants, de façon à lutter contre la malnutrition qui, touche aujourd'hui près d'un enfant sur trois de moins de 5 ans.

De plus, pour aider ces familles à sortir d'une situation de "dépendance" de l'aide des autres :

- les emplois dans les travaux à haute intensité de main d'œuvre réalisés par l'État ou les collectivités territoriales (l'entretien des routes et des voiries communales par exemple) seront proposés en priorité aux plus défavorisés ;

- l'État les aidera à s'insérer dans la vie active à travers le projet de création d'un million d'emplois dans le secteur informel.

Toutes les populations défavorisées profiteront des mesures générales prévues dans les autres volets de notre programme :

- la gratuité de l'eau potable collective dans les villages et dans les quartiers défavorisés des villes ; la réalisation et la maintenance des forages et des pompes étant à nouveau prises en charge par l'État ;
- la suppression des frais d'inscription dans les écoles primaires et les collèges publics ;
- la gratuité des manuels scolaires dans les écoles primaires publiques pour les enfants dont les parents disposent de faibles revenus.

Nous nous engageons à indemniser les victimes de guerre et à faire prendre en charge par l'État les orphelins de guerre et des événements politiques très douloureux que nous avons vécus ces dix dernières années.

